

# Rapport d'activité

2010



Cour des comptes  
Grand-Duché de Luxembourg







# Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
<b>1. LE COLLÈGE DE LA COUR DES COMPTES .....</b>	<b>7</b>
<b>2. FINALISATION DES CONTRÔLES ENTAMÉS EN 2009.....</b>	<b>9</b>
2.1 CONTRÔLES RÉCURRENTS.....	9
2.2 CONTRÔLES SÉLECTIONNÉS.....	10
<b>3. EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2010 .....</b>	<b>11</b>
<b>3.1 CONTRÔLES EXÉCUTÉS EN RAISON D'UNE OBLIGATION LÉGALE .....</b>	<b>11</b>
3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2009.....	11
3.1.2 Contrôles récurrents .....	11
3.1.3 Contrôles sélectionnés.....	12
3.1.4 Contrôles relevant de la mission de l'ancienne Chambre des comptes.....	12
<b>3.2 RAPPORTS ET AVIS SOLLICITÉS PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.....</b>	<b>13</b>
3.2.1 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011.....	13
<b>3.3 ACTIVITÉS INTERNATIONALES.....</b>	<b>13</b>
3.3.1 Comité financier de la Commission administrative mixte belgo- luxembourgeoise (C.A.B.L.).....	13
3.3.2 Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN) .....	13
<b>4. RELATIONS AVEC LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.....</b>	<b>15</b>
4.1 COMMISSION DU CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE .....	15
4.2 COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET .....	15
4.3 DOTATION FINANCIÈRE DE LA COUR DES COMPTES.....	15
<b>5. RELATIONS INTERNATIONALES .....</b>	<b>17</b>
5.1 COUR DES COMPTES EUROPÉENNE.....	17
5.2 RÉUNIONS AU NIVEAU DES AGENTS DE LIAISON DES ISC DE L'UE .....	17
5.3 COMITÉ DE CONTACT DES PRÉSIDENTS DES ISC DE L'UE.....	17
5.4 INTOSAI.....	17
5.5 VISITES DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES .....	17
<b>6. COMPOSITION DU COLLÈGE DE LA COUR DES COMPTES .....</b>	<b>19</b>
<b>7. ADMINISTRATION DE LA COUR DES COMPTES .....</b>	<b>21</b>
<b>7.1 PERSONNEL.....</b>	<b>21</b>
7.1.1 Evolution du personnel en 2010.....	21
7.1.2 Formation des agents de la Cour .....	22
<b>7.2 BUDGET DE LA COUR DES COMPTES .....</b>	<b>22</b>









## Introduction

La Cour des comptes, institution supérieure de contrôle de la légalité, de la régularité et de l'économicité des finances publiques du Grand-Duché de Luxembourg, est organisée et exerce ses attributions conformément aux dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

### 1. Le collège de la Cour des comptes

Suivant l'article 9 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, la Cour qui est composée de cinq membres décide de façon collégiale. A cette fin, la Cour se réunit régulièrement en séance. En 2010, le collège de la Cour des comptes a consacré 27 séances à l'exercice des attributions lui dévolues en vertu des dispositions de la loi mentionnée ci-dessus.

Ont figuré notamment à l'ordre du jour des séances du collège :

- le suivi de l'exécution des contrôles mis en œuvre au cours de l'exercice 2009 ou abordés en 2010,
- l'examen des conclusions de contrôle présentées par les membres-rapporteurs,
- la délibération et l'arrêt des constatations et recommandations à retenir dans les rapports et avis,
- les questions d'orientation générale de l'institution (coordination au niveau des secteurs de compétence, référentiel de procédure et méthode de travail),
- les décisions en relation avec la gestion du personnel et l'administration de la Cour des comptes.

Dans sa séance du 15 décembre 2010, la Cour a délibéré et adopté son programme de travail pour l'exercice 2011.



## 2. Finalisation des contrôles entamés en 2009

Les contrôles visés sous rubrique concernent :

- une partie des contrôles récurrents,
- différents contrôles sélectionnés.

### 2.1 Contrôles récurrents

Conformément aux dispositions des lois organiques portant création de différents organismes publics, la Cour des comptes procède annuellement au contrôle de leur gestion financière et à l'examen de leurs comptes des exercices clos.

Au courant de l'année 2010, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières des années 2006, 2007 et 2008 de l'organisme suivant :

- Fonds Belval - établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest .

Au courant de l'année 2010, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières des années 2007 et 2008 des organismes suivants :

- Fonds de solidarité viticole ;
- Fonds pour la rénovation de quatre îlots du quartier de la Vieille Ville de Luxembourg ;
- Université du Luxembourg ;
- Centre national sportif et culturel ;
- Fonds pour le développement du logement et de l'habitat ;
- Centre de prévention des toxicomanies ;
- Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall ;
- Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques ;

- Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg ;
- Communauté des Transports.

## 2.2 Contrôles sélectionnés

De sa propre initiative, la Cour peut se saisir de tout contrôle de gestion financière des deniers publics qui est susceptible de rentrer dans le champ de contrôle déterminé par la loi. Aussi a-t-elle le pouvoir de présenter à tout moment suite à un contrôle ses constatations sur des domaines spécifiques de gestion financière sous forme de rapports spéciaux. Ces rapports accompagnés des observations du contrôlé sont présentés à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire de la Chambre des Députés en vue de leur examen par celle-ci.

En 2010, un contrôle sélectionné, dont la phase de préparation et, en partie, la phase de réalisation se situait en 2009, a abouti au rapport spécial concernant la qualité de la planification des recettes fiscales a été adopté par la Cour en sa séance du 21 juillet 2010.

En 2010 les travaux sur deux contrôles sélectionnés du programme de travail de l'année 2009 ont été poursuivis.

### 3. Exécution du programme de travail pour l'année 2010

En 2010, les tâches de contrôle que la Cour a adoptées le 10 décembre 2009 dans son programme de travail pour l'exercice 2010, ont été exécutées comme indiqué ci-après :

#### 3.1 Contrôles exécutés en raison d'une obligation légale

##### 3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2009

Les constatations et recommandations de la Cour des comptes sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2009, établi en conformité avec les dispositions de l'article 5 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, furent arrêtées par la Cour en sa séance du 23 septembre 2010. Le document a été transmis au président de la Chambre des Députés et présenté en date du 22 octobre 2010 à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire.

##### 3.1.2 Contrôles récurrents

En exécution du programme de travail pour 2010, les contrôles récurrents suivants ont été arrêtés par la Cour :

- Financement des partis politiques ;
- Service de renseignement ;
- Centre de musiques amplifiées.

En ce qui est des autres contrôles récurrents, ces contrôles ont été engagés, mais n'ont pas été conclus définitivement. C'est le cas des organismes et services suivants :

- Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster ;
- Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte ;
- Centre virtuel de la connaissance de l'Europe ;
- Fonds national de solidarité ;
- Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall ;

- Fonds pour la rénovation de quatre îlots du quartier de la Vieille Ville de Luxembourg ;
- 100,7 - de soziokulturelle Radio ;
- Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants ;
- Fonds culturel national ;
- Office national du remembrement.

### 3.1.3 Contrôles sélectionnés

Dans le cadre de l'exécution du programme de travail pour 2010, les travaux relatifs à quatre contrôles sélectionnés ont été entamés et continués au-delà de la fin de l'année 2010 par la Cour.

### 3.1.4 Contrôles relevant de la mission de l'ancienne Chambre des comptes

A l'instar des attributions dévolues à la Chambre des comptes, la Cour a poursuivi les contrôles en matière de traitements, d'indemnités et de salaires des agents de l'Etat au-delà de la clôture de l'exercice budgétaire 2000.

## 3.2 Rapports et avis sollicités par la Chambre des Députés

### 3.2.1 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011

Le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011 a été transmis à la Cour des comptes pour avis par dépêche de M. le Président de la Chambre des Députés en date du 6 octobre 2010.

La Cour des comptes a émis son avis sur le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011 en conformité avec l'article 6 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

Cet avis fut arrêté par la Cour en sa séance du 9 novembre 2010 et transmis à la Chambre des Députés pour être discuté le 16 novembre 2010 à la Commission des Finances et du Budget lors de l'analyse du projet de loi budgétaire par cette même commission.

## 3.3 Activités internationales

### 3.3.1 Comité financier de la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise (C.A.B.L.)

Un membre de la Cour a participé le 16 juin 2010 en tant que membre du Comité de contrôle financier au contrôle annuel des comptes de la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise.

### 3.3.2 Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN)

Les 17 et 18 mai 2010, un membre de la Cour a assisté à Bruxelles au colloque annuel consacré à l'examen et à l'adoption du rapport d'activité pour 2009 du Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN.



## 4. Relations avec la Chambre des Députés

### 4.1 Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Au cours de l'année 2010, des membres de la Cour ont pris part à 9 réunions de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire. Ces réunions ont eu pour objet, entre autres :

- le rapport spécial de la Cour des comptes concernant le projet eGo ;
- le rapport spécial de la Cour des comptes concernant l'établissement public SERVIOR ;
- le rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2009 ;
- le rapport spécial de la Cour des comptes concernant la qualité de la planification des recettes fiscales.

### 4.2 Commission des Finances et du Budget

En date du 16 novembre 2010, la Cour a présenté aux membres de la Commission des Finances et du Budget son avis sur le projet de loi 6200 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011.

### 4.3 Dotation financière de la Cour des comptes

En vue de faire arrêter au budget des recettes et des dépenses de l'Etat la dotation au profit de la Cour des comptes, l'état prévisionnel pour l'exercice 2011 établi par cette dernière a été transmis le 12 mai 2010 à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

En date du 10 juin 2010, la Cour des comptes a envoyé à la Chambre des Députés ses comptes concernant l'année 2009 aux fins de vérification budgétaire et d'apurement des comptes parallèlement à ceux de la Chambre des Députés.



## 5. Relations internationales

### 5.1 Cour des comptes européenne

Le 20 septembre 2010, la Cour des comptes a été reçue par le membre luxembourgeois de la Cour des comptes européenne, accompagné de ses collaborateurs pour une réunion de travail.

### 5.2 Réunions au niveau des agents de liaison des ISC de l'UE

Les 26 et 27 avril 2010, la Cour a participé à la réunion des agents de liaison des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) des pays membres de l'Union européenne qui s'est tenue à Prague. Les 8 et 9 décembre, elle a participé à une réunion extraordinaire du même groupe à Luxembourg.

### 5.3 Comité de contact des Présidents des ISC de l'UE

La Cour a participé les 18 et 19 octobre 2010 à la réunion du Comité de contact des Présidents des ISC de l'Union européenne qui s'est tenue à Luxembourg.

### 5.4 INTOSAI

Du 22 au 27 novembre 2010, la Cour a participé au XX<sup>ème</sup> congrès INCOSAI à Johannesburg.

### 5.5 Visites de délégations étrangères

Le 8 juin 2010, la Cour a eu la visite d'une délégation parlementaire du Turkménistan.

Le 9 juin 2010, la Cour a reçu une délégation de la Commission des finances du parlement du Kazakhstan.



## 6. Composition du collège de la Cour des comptes

Par un courrier du 25 octobre 2010, adressé au président de la Cour des comptes, Monsieur Ralph Kass, conseiller, a présenté sa démission au 1<sup>er</sup> décembre 2010.



## 7. Administration de la Cour des comptes

### 7.1 Personnel

#### 7.1.1 Evolution du personnel en 2010

##### **Situation du personnel au 1.1.2010**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 9 agents
- Carrière moyenne : 11 agents dont 2 à tâche partielle et 2 en congé sans solde
- Carrière inférieure : 3 agents
- Employés : 11 agents dont 3 à tâche partielle

##### **Situation du personnel au 1.1.2011**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 11 agents
- Carrière moyenne : 10 agents dont 2 à tâche partielle et 2 en congé sans solde
- Carrière inférieure : 1 agent
- Employés : 9 agents dont 3 à tâche partielle

Au cours de l'année 2010, la Cour des comptes a procédé à l'admission au stage de la carrière de l'auditeur de deux employés de la carrière supérieure. L'effectif de la carrière moyenne a été réduit d'une unité par la suite du décès d'un agent. L'effectif de la carrière inférieure s'est trouvée réduite de deux unités comme suite à la mise à la retraite de ces agents.

## 7.1.2 Formation des agents de la Cour

### 7.1.2.1 Formation continue

Tout au long de l'année 2010, des agents ont participé à des cours de formation spécifiques offerts par l'Institut national d'administration publique (INAP).

### 7.1.2.2 Séminaire de formation

Deux auditeurs ont participé à un séminaire sur le « Public Procurement » organisé par l'ISC du Portugal à Lisbonne les 14 et 15 octobre 2010.

Un auditeur a participé à un séminaire sur la dette publique organisé par l'AISSCUF du 2 au 5 octobre 2010 à Tanger.

Deux auditeurs ont participé à une réunion du groupe de travail sur la TVA du Comité de contact qui a eu lieu à Budapest les 4 et 5 juillet 2010.

## 7.2 Budget de la Cour des comptes

En vertu de la loi du 18 décembre 2009 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat, une dotation budgétaire est mise à la disposition de la Cour des comptes en vue du paiement des dépenses lui incombant. Le budget de la Cour pour l'exercice 2010 proposé par le président de la Cour a été approuvé par le collège de la Cour à l'unanimité des voix dans sa séance du 20 janvier 2010.

Suivant le compte de revenus et charges de la Cour des comptes, les recettes et les dépenses pour 2010 s'établissent au 31 décembre 2010 comme suit :

Recettes	Dotation budgétaire	3.893.322,00 euros
	Recettes diverses	3.149,63 euros
	Intérêts créditeurs	3.046,85 euros
	Total (1)	<u>3.899.518,48 euros</u>
Dépenses	Frais de personnel	3.463.152,43 euros
	Frais de fonctionnement	167.630,72 euros
	Dépenses en capital	57.004,65 euros
	Total (2)	<u>3.687.787,80 euros</u>
	Excédent (1) – (2)	211.730,68 euros







**Cour des comptes**  
Grand-Duché de Luxembourg

2, avenue Monterey  
Téléphone : (+352) 474456-1

L-2163 Luxembourg  
Fax : (+352) 472186

[cour-des-comptes@cc.etat.lu](mailto:cour-des-comptes@cc.etat.lu)